

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.		Date d'inspection Le 22 septembre 2026	
Nom de l'établissement Academie PowerPlay Academy Moncton Campus 3		Numéro de permis 2019493	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	25 juin 2027	
Commentaires: Lors de l'inspection de renouvellement, la mentore en assurance de la qualité a constaté que moins de 50 % des éducateurs détenaient un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou une formation équivalente. L'administratrice a confirmé que plusieurs éducateurs sont en mesure de suivre la formation afin de répondre à cette exigence.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	25 sept. 2026	
Commentaires: Lors de l'inspection de renouvellement, la mentore en assurance de la qualité a constaté que la vérification auprès du ministère du Développement social dans un dossier du personnel était expirée. La mentore en assurance de la qualité a rappelé à l'administratrice que cette vérification doit être renouvelée tous les cinq ans. Une copie de la nouvelle vérification peut être envoyée à la mentore en assurance de la qualité par courriel. Lors de l'inspection de renouvellement, la mentore en assurance de la qualité a constaté que la vérification du casier judiciaire ainsi que la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables dans un dossier du personnel étaient expirées. La mentore en assurance de la qualité a rappelé à l'administratrice que ces vérifications doivent être renouvelées tous les cinq ans. Une copie des nouvelles vérifications peut être envoyée à la mentore en assurance de la qualité par courriel.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	22 sept. 2026	22 sept. 2026

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires: Lors de l'inspection de renouvellement, la mentore en assurance de la qualité a constaté qu'une bouteille de « Febreze Air » ainsi qu'une bouteille de nettoyant et désinfectant tout usage concentré se trouvaient dans une armoire accessible aux enfants et qui n'était pas verrouillée à clé. La mentore en assurance de la qualité a remis les produits à l'administratrice et lui a rappelé que tous les produits toxiques, chimiques et d'entretien doivent être rangés dans un espace de rangement hors de la portée des enfants et verrouillé à clé. À la suite de ce rappel, l'administratrice a immédiatement placé les produits dans un espace de rangement verrouillé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité était sur les lieux afin d'effectuer l'inspection de renouvellement. Le ratio éducateur-enfants a été respecté tout au long de la visite. La mentore en assurance de la qualité a observé les enfants lors de la collation du matin, pendant les périodes de jeu libre à l'intérieur, lors de la transition vers l'extérieur, durant les jeux extérieurs, lors de la transition de l'extérieur vers le dîner ainsi que pendant la période de repos.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 septembre 2026

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"